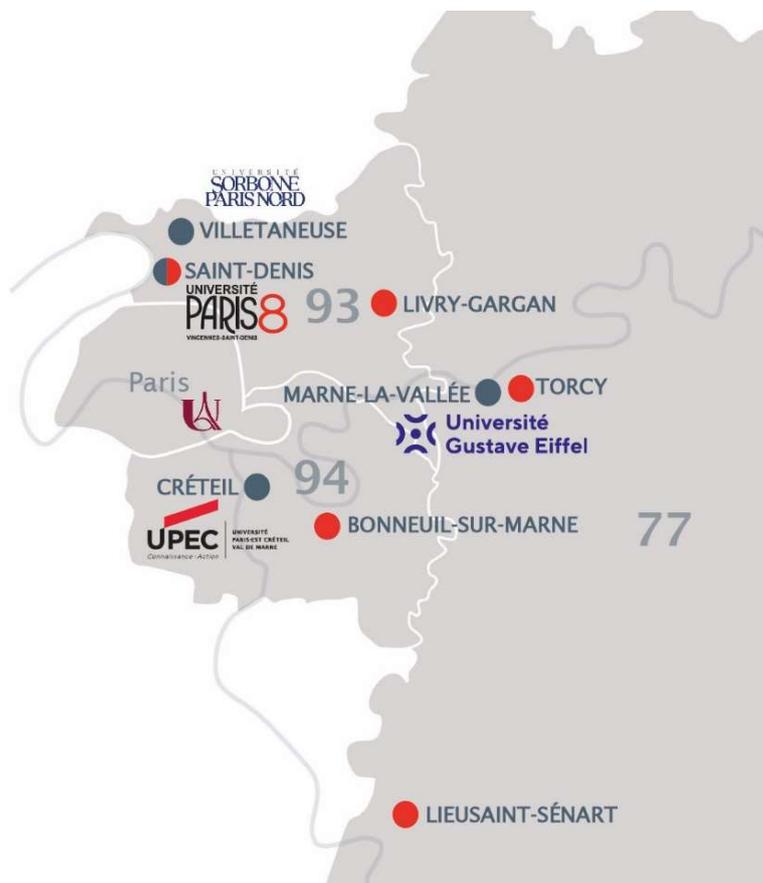


Vadémécum du contrôle des connaissances 2024 – 2025

Inspé de l'académie de Créteil



"Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation "

Master MEEF 1

Première année M1
Première année M1 AED
Deuxième année M2 ECA – M2 SOPA – M2 AED

Table des matières

I. CADRAGE RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION MEEF 1	3
1. Autres documents de cadrage.....	3
2. Modalités de contrôle des connaissances	4
2.1. Examen terminal écrit en session 1 et session 2	4
2.1.1. Calendrier.....	4
2.1.2. Modalités.....	4
2.2. Contrôle continu en session 1	5
2.2.1. Organisation des épreuves.....	5
2.2.2. Remise des notes	5
2.2.3. Assiduité et ponctualité	5
2.2.4. Plagiat.....	7
2.3. Rappel des modalités de contrôle des connaissances sessions 1 et 2 :	7
2.3.1 Modalités de contrôle des connaissances – MEEF 1	8
Modalités de contrôle des connaissances – M1 MEEF 1 – Semestre 1	8
3.1 Attribution des notes	19
3.2. Compensation.....	19
3.3. Seconde session.....	20
4. Régime dérogatoire.....	21
5. L'engagement étudiant.....	21
6. Organisation des stages (M1 présentiel et M2 non EFS).....	22
7. Jury du diplôme	23
7.1. Composition, rôle (cf. charte des examens UPEC).....	23
7.2. Communication des notes	23
8. Passage de la première année de Master en seconde année de Master ou redoublement.....	24
8.1 Passage M1 => M2	24
8.2 Redoublement	24
9. Choix de la thématique de recherche (IFR).....	24
II. UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS DE RECHERCHE	25
1. Note de recherche (première année de Master)	25
2. Mémoire (seconde année de Master)	25
III. LE PORTFOLIO, OUTIL DE FORMATION (papier ou numérique).....	28
1. Un outil de formation : exemples de contenus possibles du portfolio.....	28
Pour la première année de Master	28
UE5	28
UE11	28
Pour la seconde année de Master (SOPA-ECA-AED)	29
UE17	29
2. Les documents du portfolio : des supports d'évaluation possible	29
Pour la première année de Master	29
UE11	29
Pour la seconde année de Master	30
Abréviations et sigles	32
Principe de laïcité	33

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

I. CADRAGE RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION MEEF 1

Principes généraux :

Ce Vadémécum explicite le cadrage réglementaire de la formation en master MEEF 1 ainsi que l'organisation du contrôle des connaissances de la première et de la seconde année du Master MEEF 1 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » - 1^{er} degré. Il complète les brochures de présentation du diplôme et s'appuie sur la charte des examens s'appliquant à l'ensemble des diplômes de l'UPEC.

Les étudiants qui redoublent leur année universitaire en première ou seconde année de Master MEEF 1 sont soumis aux modalités de contrôle des connaissances telles qu'elles sont définies pour l'année en cours. Ainsi, les modifications apportées à la maquette et/ou à l'évaluation de certains ECUE peuvent obliger l'étudiant à repasser ceux pour lesquels les modalités ont changé.

Cette règle vaut également pour les étudiants qui changent de modalité de formation avec une maquette différente.

Equivalences

Chaque situation d'étudiant sera analysée par le service Master MEEF 1 (master-premier-degre@u-pec.fr), situé à Bonneuil-Sur-Marne :

Cas 1 : les étudiants redoublant leur première ou deuxième année de master MEEF 1 récupèrent la fiche équivalences ou synthèse des ECUE qu'ils ont à valider en 2024-2025 auprès des gestionnaires pédagogiques de leur site de formation.

Cas 2 : Les nouveaux étudiants ayant effectué une première ou deuxième année de master MEEF non validée ou provenant d'un master qui présente des correspondances avec les contenus d'enseignement du master MEEF 1 peuvent demander des équivalences à la responsable de la mention.

Ils doivent communiquer au service master premier degré, dès le début du mois de septembre et jusqu'au 30 septembre 2024, leur relevé de notes officiel de session 2 pour établir les équivalences ou dispenses des UE et EC qu'ils ont déjà validés dans leur cursus antérieur. La commission d'étude des dossiers reste seule juge des UE et EC qui leur seront attribués. Chaque demande sera étudiée par une commission. Les équivalences ne peuvent être attribuées que sur un même niveau de diplôme.

Un courrier d'information est transmis à chaque étudiant relevant d'un des deux cas par les secrétariats pédagogiques du site de formation où il est inscrit administrativement pour rappeler les démarches à effectuer.

L'utilisation des ordinateurs portables en cours doit être autorisée par le formateur.

L'utilisation des téléphones portables est interdite, sauf demande spécifique du formateur.

1. Autres documents de cadrage

L'ensemble des dispositions relatives au contrôle des connaissances est communiqué aux étudiants en début d'année dans un tableau inséré dans les brochures de chaque formation. Ce document est valable quelle que soit la modalité de formation dans laquelle ils sont inscrits. Il récapitule les modalités du contrôle des connaissances pour chaque ECUE du cursus, modalités par ailleurs précisées dans les descriptifs de ces ECUE qui figurent dans les brochures du diplôme. Les brochures sont consultables en ligne (et/ou communiquées par mail par les sites de formation) sur le site de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé) de l'académie de Créteil.

La charte des examens de l'UPEC peut être consultée sur le site Internet de l'UPEC.

2. Modalités de contrôle des connaissances

2.1. Examen terminal écrit en session 1 et session 2

2.1.1. Calendrier

Les examens terminaux écrits sont organisés selon un calendrier d'épreuves commun aux différents sites de formation.

2.1.2. Modalités

La durée des épreuves écrites de 1^{ère} et 2^{ème} année de Master, en examen terminal écrit est fixée comme suit :

Durée de l'épreuve	Parcours	EC concernés	Niveau et Session	
3 heures	M1 M1 AED	EC1.1 Français et didactique du français note plancher 8/20	M1 – SEMESTRE 1 Session 2	Semestre 1
3 heures	M1	EC2.1 Mathématiques et didactique des mathématiques note plancher 8/20	M1 – SEMESTRE 1 Sessions 1 et 2	
3 heures	M1 AED	UE2/EC2.1 Mathématiques et didactique des mathématiques note plancher 8/20	M1 – SEMESTRE 1 Sessions 1 et 2	
3 heures	M1 M1 AED	EC3.1 Connaitre les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement	M1 – SEMESTRE 1 Sessions 1 et 2	
3 heures	M1	EC4.2 Sciences et technologie 2 heures disciplinaire - 1 heure interdisciplinarité	M1 – SEMESTRE 1 Sessions 1 et 2	
30 minutes	M1	EC5.1 Connaitre les élèves et les processus cognitifs d'apprentissage	M1 – SEMESTRE 1 Sessions 1 et 2	
4 heures	M1	EC7.1 Français et didactique du français note plancher 8/20	M1 – SEMESTRE 2 Sessions 1 et 2	Semestre 2
4 heures	M1 AED	UE7/EC7.1 Français et didactique du français note plancher 8/20	M1 – SEMESTRE 2 Sessions 1 et 2	
3 heures	M1 M1 AED	UE8/EC8.1 Mathématiques et didactique des mathématiques note plancher 8/20	M1 – SEMESTRE 2 Sessions 1 et 2	
3 heures	M1 AED	EC10.3 Sciences et technologie	M1 – SEMESTRE 2 Sessions 1 et 2	
30 minutes	M1 M1 AED	EC11.1 Connaitre les élèves et les processus cognitifs d'apprentissage	M1 – SEMESTRE 2 Sessions 1 et 2	
4 heures	M2	EC13.1 Français et didactique du français et apport de la psychologie cognitive note plancher 8/20	M2 – SEMESTRE 3 Sessions 1 et 2	Semestre 3
3 heures	M2	UE14/EC14.1 Mathématiques et didactique des mathématiques	M2 – SEMESTRE 3 Sessions 1 et 2	

Un temps majoré pour les étudiants en situation de handicap est systématiquement prévu dans la durée de chaque épreuve écrite en examen terminal. **L'étudiant, en situation de handicap, doit faire une demande officielle auprès du médecin de l'UPEC. Aucune demande d'aménagement ne sera acceptée sans l'arrêté signé du président de l'UPEC précisant les modalités d'aménagement prévues pour l'étudiant. Ce document est systématiquement transmis au service Master MEEF 1 par le service de santé universitaire (SSU).**

Les sujets des examens terminaux écrits sont élaborés au début du semestre par les enseignants qui participent aux enseignements dans un ECUE, sous la coordination des responsables disciplinaires. Les sujets (1 sujet principal académique pour la composition sur sites, 1 sujet de secours et 1 sujet de session 2) sont adressés au secrétariat du service Master MEEF 1 dans une présentation normalisée. Tous les étudiants composent sur le même sujet et au même moment pour un même ECUE, quel que soit le site de formation où ils passent l'examen.

La correction des copies des examens terminaux se fait sous anonymat. Elle donne lieu à une harmonisation entre les enseignants.

Ces derniers remettent les copies corrigées au secrétariat pédagogique de leur site, qui lève l'anonymat et procède à la saisie des notes.

La maîtrise de la langue est fondamentale, tant au niveau du Master que du concours. Aussi est-il tenu compte, dans les barèmes de correction de la qualité syntaxique et orthographique de la production des étudiants. Une aide personnalisée à l'amélioration des compétences dans le domaine, indiquant les points forts et faibles des travaux écrits, sera proposée aux étudiants afin de les aider à mesurer leur progression en la matière.

Les copies peuvent être consultées par les étudiants, selon un calendrier établi sur chaque site de formation, en présence d'un enseignant de la discipline concernée.

2.2. Contrôle continu en session 1

2.2.1. Organisation des épreuves

Les épreuves du contrôle continu sont proposées par chaque enseignant dans le cadre de l'enseignement dont il est responsable, après concertation avec les autres enseignants en charge d'autres groupes pour le même ECUE.

Par définition, le contrôle continu d'un ECUE comporte au moins deux notes.

Les soutenances des mémoires (UE24) sont organisées par chaque responsable d'IFR dès le mois de mai de l'année en cours pour une **session unique**. La soutenance est publique et se fait devant deux enseignants-chercheurs (ou un enseignant-chercheur et un enseignant), dont le directeur du mémoire (voir rubrique soutenance).

2.2.2. Remise des notes

Les notes obtenues par les étudiants dans un ECUE sont portées par l'enseignant sur un bordereau remis au secrétariat pédagogique du site. Les notes ne sont pas communiquées aux étudiants en amont de la publication des résultats du jury de diplôme.

2.2.3. Assiduité et ponctualité

Les étudiants du Master sont tenus à l'assiduité. Cette assiduité est gage de réussite au Master et elle est nécessaire à une préparation efficace au concours. Les étudiants du Master sont également tenus d'arriver à l'heure lors de leur formation sur les sites de l'Inspé, avant que le cours ne commence, et d'être présents sur leur lieu de stage à minima 20 minutes avant le début des cours afin de préparer leur classe et l'accueil de leurs élèves.

Pour l'ensemble des enseignements, une feuille d'émargement est systématiquement retournée par les enseignants aux secrétariats pédagogiques des sites de formation après chaque séance, à l'exception des enseignements des UE de recherche (IFR), pour lesquels la feuille d'émargement est à systématiquement retourner au service Master MEEF 1. Les absences doivent donc être justifiées auprès des enseignants concernés et de la direction du site via les secrétariats pédagogiques ou le service Master MEEF 1 et les responsables d'IFR pour les UE de recherche (IFR).

Pour les étudiants inscrits dans les modalités semi-présentielle (M1) et FAD (M1 et M2), la consultation régulière des documents placés sur la plateforme EPREL est également obligatoire ainsi que la remise des travaux demandés à distance. Ces deux éléments sont pris en compte dans l'assiduité.

Lorsque le contrôle des connaissances prévu pour valider un enseignement est le contrôle continu, l'assiduité est prise en compte dans la notation. **Au-delà de 25% d'absences non justifiées, l'enseignant attribuera pour l'EC la mention "ABI" (Absence injustifiée) qui se traduit par un zéro.** Une présence régulière et active permettra en outre d'apprécier positivement des travaux d'un niveau un peu juste.

À chaque épreuve, les étudiants doivent émarger sur une liste de présence afin de ne pas être considérés comme absents. Les étudiants sont responsables de leur signature lors de l'émargement. L'absence de signature sur la feuille d'émargement est traitée comme absence au cours.

Liste exhaustive des motifs d'absences justifiées

Sous réserve d'avoir transmis le justificatif au plus tard 48h après l'absence aux gestionnaires pédagogiques de la formation.

Motifs d'absences justifiées à l'Inspé	
<p>Événements familiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mariage ou PACS de l'étudiant : 5 jours ouvrables - Congé maternité - Congé paternité - La durée du congé est divisée en deux périodes : <i>à une première période obligatoire de quatre jours calendaires pris immédiatement après le congé de naissance (dont la durée est de trois jours ouvrables).</i> <i>à une deuxième période de 21 jours calendaires ou de 28 jours en cas de naissance multiples : qui peut être soit prise en continue, soit fractionnée en deux fois maximum (chaque période devant au minimum durer cinq jours).</i> Soit 25 jours calendaires (c'est-à-dire la totalité des jours du calendrier de l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre, y compris les jours fériés ou chômés) pour la naissance d'un enfant, ou 32 jours calendaires en cas de naissance multiple. - Autorisations d'absence liées à l'adoption 	
<p>Empêchement subi et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté par un justificatif adressé, au plus tard 48h après l'absence, aux gestionnaires pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accident - Une maladie obligeant à un arrêt (arrêt maladie ou certificat médical) - Une hospitalisation - RDV urgences médicales (sur justificatif) - RDV médical lié à une grossesse - Congés menstruel (voir dispositif UPEC) - Enfant malade (avec certificat médical en justificatif sous 48 h) - Le décès d'un proche 	
<p>Convocation à (<i>La convocation doit être déposée au moins 3 jours ouvrés avant les épreuves, auprès des gestionnaires pédagogiques</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un concours de recrutement de la fonction publique - Une convocation administrative 	
<p>Régime spécial d'études prévu à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014. Les étudiants relevant du régime spécial d'études doivent se signaler au secrétariat pédagogique de leur filière, avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétition sportive (réservé aux Sportifs de Haut Niveau (liste ministère) ou juges-arbitre de Haut Niveau listés, sur présentation de la convocation conforme 	

Sur les temps de stage en responsabilité, les étudiants doivent justifier leur absence auprès de l'employeur et auprès des gestionnaires pédagogiques du site de formation.

Documents à récupérer à partir des liens suivants :

DSDEN du 93 – site Livry-Gargan	https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article3078
DSDEN du 77 – sites Torcy et Sénart	https://moninspe.glideapp.io/ rubrique « démarches administratives »

Mail à envoyer :

DSDEN du 94 – site de Bonneuil-sur-Marne	Référents éducation nationale et copie au gestionnaire pédagogique du site de Bonneuil
--	--

2.2.4. Plagiat

Les étudiants sont mis en garde contre la pratique du plagiat, qui non seulement est une forme de fraude mais indique que les compétences à utiliser des lectures pour construire une réflexion personnelle ne sont pas acquises. Un travail plagié est passible dans tous les cas d'une note éliminatoire, sans préjuger d'éventuelles sanctions disciplinaires.

2.3. Rappel des modalités de contrôle des connaissances sessions 1 et 2 :

Toutes les évaluations relevant du contrôle continu ou de l'examen terminal en session 1 en première et deuxième année de master sont organisées en session 2 sur le site Inspé où l'étudiant suit sa formation (sauf cas de regroupement académique notamment pour le régime dérogatoire).

Rappel texte officiel (Dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes en master – UPEC) : « Pour chaque période d'enseignement d'une UE, deux sessions d'examen sont organisées, hormis le cas échéant pour une UE correspondant à un stage ou à un projet pédagogiquement comparable (ex : projet tutoré, recherche bibliographique, recherche documentaire, enseignement spécifiquement méthodologique...). **Des dispositions particulières peuvent être mises en place pour les stages, les formations par l'apprentissage, les doubles diplômes, les semestres à l'étranger ainsi que pour les formations où l'intégralité de l'évaluation est faite en contrôle continu.**

[...]Les notes des ECUE, d'une UE non acquise à la première session, peuvent être repassées pour la deuxième session. L'étudiant choisit les UE ou ECUE ajournés auxquels il se représente. Une UE acquise l'est définitivement et ne peut pas être repassée. »

- ⇒ **En cas d'absence à une évaluation (épreuves écrites, orales...) relevant du contrôle continu ou de l'examen terminal en session 1 ou 2 l'enseignant attribue pour cette note la mention "ABI" (Absence injustifiée) qui se traduit par un zéro.**

Il n'y a pas de passage en conditionnel en master MEEF 1. Il n'y a pas de session 2 en septembre. Le diplôme doit être validé à la fin de l'année universitaire (session 1 ou 2).

Toutes les épreuves en examen terminal pour les 2 sessions sont soumises aux règles suivantes :

- Les étudiants sont convoqués aux mêmes jours et mêmes heures (cf. plannings des examens) sur les 4 sites Inspé de formation (Convocation officielle par voie d'affichage) ;
- Ils composent sur un même sujet académique et sur une copie anonymée ;
- Ils disposent d'un temps supplémentaire en cas de situation de handicap reconnue, évaluée par le médecin de l'UPEC ;
- « *Seuls sont admis à pénétrer dans la salle et à composer, les étudiants inscrits à l'épreuve dans le mode de contrôle correspondant.* » (réf. Règlement des examens de l'UPEC)

Les contrôles continus sont gérés par les formateurs du site Inspé où l'étudiant suit sa formation : organisation des épreuves orales et/ou écrites (dates et heures), information aux étudiants concernés par la session 2.

NB : il appartient aux étudiants de signifier à leurs formateurs, leur souhait de bénéficier de la session 2 pour un ECUE non validé en session 1

2.3.1 Modalités de contrôle des connaissances – MEEF 1

Modalités de contrôle des connaissances – M1 MEEF 1 – Semestre 1

	UE	EC	VH	DISCIPLINES	ECTS	MCC SESSION 1	MCC SESSION 2
SEMESTRE 1	UE1 note plancher 8/20 Construire les savoirs fondamentaux en français et leur didactique	EC1.1	44h	Français et didactique du français note plancher 8/20	4	Contrôle continu 100% écrit Écrit portant sur des connaissances disciplinaires et didactiques.	Examen terminal écrit portant sur le programme du S1 en grammaire et en didactique. L'épreuve durera 3H et comportera un texte littéraire avec quelques questions d'analyse de texte, des questions de grammaire et de lexique et un exercice de didactique.
		EC1.2	18h	Travailler en lien avec le français/ Interdisciplinarité	1	Sciences et technologie Contrôle continu (Évaluation de la maîtrise des compétences langagières et linguistiques -dire, lire, écrire et comprendre- pour l'enseignement-apprentissage des sciences et technologie) EPS Contrôle continu Proposition d'un prolongement en langage à partir d'une situation d'apprentissage en EPS	Sciences et technologie Contrôle continu (Évaluation de la maîtrise des compétences langagières et linguistiques -dire, lire, écrire et comprendre- pour l'enseignement-apprentissage des sciences et technologie) EPS Contrôle continu Reprise et amélioration de l'écrit si réalisé en session 1 ou une tâche d'apprentissage à développer dans la cadre du langage
	UE2 note plancher 8/20 Construire les savoirs fondamentaux en mathématiques et leur didactique	EC 2.1	49h	Mathématiques et didactique des mathématiques note plancher 8/20	4	Examen terminal écrit L'examen dure 3h. Le sujet de l'examen porte sur les thèmes travaillés dans l'EC et vise à évaluer des connaissances à la fois disciplinaires et didactiques en mathématiques	Examen terminal écrit L'examen dure 3h. Le sujet de l'examen porte sur les thèmes travaillés dans l'EC et vise à évaluer des connaissances à la fois disciplinaires et didactiques en mathématiques
		EC 2.2	15h	Travailler en lien avec les mathématiques/Inter disciplinarité	1	Sciences et technologie Contrôle Continu (Évaluation de la maîtrise des compétences mathématiques pour l'enseignement-apprentissage des sciences et technologie) EPS Contrôle continu Proposition d'un prolongement en mathématiques à partir d'une situation d'apprentissage en EPS	Sciences et technologie Contrôle Continu (Évaluation de la maîtrise des compétences mathématiques pour l'enseignement-apprentissage des sciences et technologie) EPS Contrôle continu Reprise et amélioration de l'écrit si réalisé en session 1 ou une tâche d'apprentissage à développer dans la cadre des mathématiques

<p>UE3 note plancher 7/20 Connaître les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement</p>	EC3.1	34h	Connaître les fondements philosophiques de l'école républicaine et école inclusive	4	<p>Examen terminal écrit 1-Épreuve écrite sur les fondements philosophiques : 2h30 (80% de la note) 2-Épreuve écrite sur l'école inclusive : 0h30 (20% de la note)</p>	<p>Examen terminal écrit 1-Épreuve écrite sur les fondements philosophiques : 2h30 (80% de la note) 2-Épreuve écrite sur l'école inclusive : 0h30 (20% de la note)</p>
<p>UE4 note plancher 7/20 Construire les savoirs disciplinaires de la polyvalence et leur didactique (dont usage du numérique)</p>	EC4.1	12h	EPS	2	<p>Contrôle continu Deux écrits nécessitant de mobiliser des connaissances disciplinaires et didactiques propres à l'enseignement de l'EPS. L'un des deux écrits prendra la forme d'une proposition de contenus d'enseignement pour répondre à l'énoncé d'un problème relevant de la conduite motrice dans une APSA donnée chez des élèves d'une classe d'école primaire dans un des trois cycles d'enseignement</p>	<p>Contrôle continu Réalisation d'un écrit portant sur les connaissances disciplinaires et didactiques propres à l'enseignement de l'EPS.</p>
	EC4.2	20h	Sciences et technologie	2	<p>Examen terminal écrit (Evaluation de la maîtrise des savoirs scientifiques, didactiques et pédagogiques / 3 sujets indépendants à traiter : 1 sujet en Physique + 1 sujet en SVT + 1 sujet en Technologie).</p>	<p>Examen terminal écrit (Evaluation de la maîtrise des savoirs scientifiques, didactiques et pédagogiques / 3 sujets indépendants à traiter : 1 sujet en Physique + 1 sujet en SVT + 1 sujet en Technologie)</p>
<p>UE5 note plancher 7/20 Connaître le métier d'enseignant STAGE</p>	EC5.1	10h	Connaître les élèves et les processus cognitifs d'apprentissage	1	<p>Examen terminal écrit QCM de 20 questions en 30 minutes portant sur les 3 cours magistraux et les séances de travaux dirigés traitant du développement du langage et du rôle des fonctions exécutives lors de la résolution de problèmes chez les jeunes élèves.</p>	<p>Examen terminal écrit QCM de 20 questions en 30 minutes portant sur les 3 cours magistraux et les séances de travaux dirigés traitant du développement du langage et du rôle des fonctions exécutives lors de la résolution de problèmes chez les jeunes élèves.</p>
	EC5.2	19h	Acquérir les postures et les gestes professionnels Apprendre et enseigner par et avec le numérique	5	<p>Contrôle continu -QCM sur le système éducatif et les dispositifs d'accueil et/ou -1 écrit portant sur une analyse d'un geste professionnel en lien avec une séance observée</p>	<p>Contrôle continu -QCM sur le système éducatif et les dispositifs d'accueil et/ou -1 écrit portant sur une analyse d'un geste professionnel en lien avec une séance observée</p>
<p>UE6 note plancher 7/20 S'initier et se former à et par la recherche (IFR)</p>	EC6.1	23h	Initiation à et formation par la recherche (IFR)	6	<p>Contrôle continu 2 travaux écrits - état intermédiaire de la note de recherche - travaux liés aux enseignements dans l'UE</p>	<p>Contrôle continu Reprise des travaux de la session 1 et épreuve écrite</p>
		8h	Séminaires d'approfondissement en recherche		OBLIGATOIRES à choix non évalués	

Modalités de contrôle des connaissances – M1 MEEF 1 – Semestre 2

	UE	EC	VH	DISCIPLINES	ECTS	MCC SESSION 1	MCC SESSION 2
SEMESTRE 2	UE7 note plancher 8/20 Construire les savoirs fondamentaux en français et leur didactique	EC7.1	33h	Français et didactique du français note plancher 8/20	4	Examen terminal écrit portant sur l'étude de la langue et les connaissances didactiques à partir d'un dossier documentaire	Examen terminal écrit portant sur l'étude de la langue et les connaissances didactiques à partir d'un dossier documentaire
		EC7.2	18h	Travailler en lien avec le français/ Interdisciplinarité	2	Arts P-Educ.M- H-G Contrôle continu En prolongement des enseignements de l'UE 10. - 1 écrit en lien avec les arts plastiques ou l'Education musicale avec EC10.1 ; - 1 écrit en lien avec l'Histoire-géographie. à La moyenne des 2 écrits constituera la note de l'EC7.2.	Arts P-Educ.M Contrôle continu Reprise de la ou des parties non validées en session 1 en lien avec EC10.1. Réalisation de l'écrit en 2 parties si absence de travaux en session 1 en lien avec EC10.1
	UE8 note plancher 8/20 Construire les savoirs fondamentaux en mathématiques et leur didactique	EC8.1	45h	Mathématiques et didactique des mathématiques	4	Examen terminal écrit L'examen dure 3h. Le sujet de l'examen porte sur les thèmes travaillés dans l'EC et vise à évaluer des connaissances à la fois disciplinaires et didactiques en mathématiques	Examen terminal écrit L'examen dure 3h. Le sujet de l'examen porte sur les thèmes travaillés dans l'EC et vise à évaluer des connaissances à la fois disciplinaires et didactiques en mathématiques
	UE9 note plancher 7/20 Connaître les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement	EC9.1	22h	Connaître les principes, les valeurs et les contextes de l'enseignement : école et questions vives	4	Contrôle continu -Ecrit individuel sur les apports théoriques -Travail collectif sur une étude de cas	Contrôle continu À partir des travaux rendus en session 1, amélioration et approfondissement des écrits de l'étudiant. ou pour les étudiants qui n'ont rien rendu en session 1, un écrit individuel sur une étude de cas en mobilisant les apports théoriques
	UE10 note plancher 7/20 Construire les savoirs disciplinaires de la polyvalence et leur didactique (dont usage du numérique)	EC10.1	7h	Arts plastiques	2	Contrôle continu - Un rendu en éducation musicale ou en arts plastiques ; travail individuel ou en binôme selon la demande de l'enseignant. 2 notes : Un écrit en 2 parties : -1 partie disciplinaire avec situation d'enseignement -1 partie portant sur l'analyse de la maîtrise de la langue dans la discipline choisie (EC7.2)	Contrôle continu Reprise de la ou des parties non validées en session 1. Réalisation de l'écrit en 2 parties si absence de travaux en session 1.
			7h	Éducation musicale			
	EC10.2	22h	Histoire/ Géographie	2	Contrôle continu 2 travaux minimum oraux ou écrits, relevant de la construction de contenus d'enseignement ou de questions de cours	Contrôle continu épreuve écrite sur table mobilisant des connaissances appliquées à la construction de contenus d'enseignement	

	EC10.3	26h	LVE	2	Contrôle continu -écrit (50 %) : devoir sur table de 2h ; évaluation des connaissances théoriques et scientifiques dispensées lors des différents TP et TD du semestre -oral (50 %) : en binôme, 15 minutes ; évaluation de la phonologie de la langue étudiée	Contrôle continu Épreuve orale (100 %) : individuelle, 30 minutes ; analyse de documents pédagogiques, scientifiques et institutionnels devant donner lieu à une proposition didactique ; évaluation de la phonologie de la langue étudiée
UE11 note plancher 7/20 Connaître le métier d'enseignant STAGE	EC11.1	10h	Connaître les élèves et les processus cognitifs d'apprentissage	1	Examen terminal écrit QCM de 20 questions en 30 minutes portant sur les 3 cours magistraux et les séances de travaux dirigés traitant du développement du langage et du rôle des fonctions exécutives lors de la résolution de problèmes chez les jeunes élèves.	Examen terminal écrit QCM de 20 questions en 30 minutes portant sur les 3 cours magistraux et les séances de travaux dirigés traitant du développement du langage et du rôle des fonctions exécutives lors de la résolution de problèmes chez les jeunes élèves.
	EC11.2	31h	Acquérir les postures et les gestes professionnels Analyse réflexive en atelier de pratique professionnelle	4	Contrôle continu Travaux portant sur : -une analyse de cas réalisée de façon individuelle ou en groupe à partir des observations et de la pratique accompagnée réalisées au cours de l'année -un travail en lien avec le stage et/ou le PEAC.	Contrôle continu Reprise des travaux de la session 1 ou Si absence de rendus en session 1 : Travaux portant sur : -une analyse de cas réalisée de façon individuelle ou en groupe à partir des observations et de la pratique accompagnée réalisées au cours de l'année -un travail en lien avec le stage et/ou le PEAC.
	EC11.3	2h	Apprendre et enseigner par et avec le numérique	1	Contrôle continu Des vidéos présentant l'usage d'un outil numérique en classe (du C1 au C3) sont proposées aux étudiants. Il est attendu une analyse critique de l'usage de l'outil numérique en suivant le cadre suivant : <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de l'outil numérique est-elle pertinente dans cette (ces) activité(s) ? D'un point de vue didactique ? D'un point de vue pédagogique ? - Quelles sont les plus-values et moins-values de cette activité numérique ? - Aurait-on pu faire sans l'outil numérique ? Comment ? Dans quelle séquence pourrait s'insérer cette activité ? (Lister des titres de séances)	Contrôle continu Travaux de session 1
UE12 note plancher 7/20 S'initier à et se former par la recherche (IFR)	EC12.1	22h	Initiation à et formation par la recherche (IFR)	4	Contrôle continu 2 travaux écrits (dont la note de recherche finalisée) - travaux liés aux enseignements dans l'UE ; - note de recherche rendant compte de lectures théoriques, problématisation de la question de départ, premières réflexions méthodologiques.	Contrôle continu Reprise de travaux de la session 1 et Epreuve écrite

Modalités de contrôle des connaissances – M1 AED – parcours spécifique - MEEF 1 -Semestre 1

	UE	EC	VH	DISCIPLINES	ECTS	MCC SESSION 1	MCC SESSION 2
SEMESTRE 1	UE1 note plancher 8/20 Construire les savoirs fondamentaux en français et leur didactique	EC1.1	40h	Français et didactique du français	6	Contrôle continu 100% écrit Écrit portant sur connaissances disciplinaires et didactiques	Examen terminal écrit portant sur le programme du S1 en grammaire et en didactique. L'épreuve durera 3H et comportera un texte littéraire avec quelques questions d'analyse de texte, des questions de grammaire et de lexicque et un exercice de didactique.
	UE2 note plancher 8/20 Construire les savoirs fondamentaux en mathématiques et leur didactique	EC 2.1	42h	Mathématiques et didactique des mathématiques	6	Examen terminal écrit L'examen dure 3h. Le sujet de l'examen porte sur les thèmes travaillés dans l'EC et vise à évaluer des connaissances à la fois disciplinaires et didactiques en mathématiques	Examen terminal écrit L'examen dure 3h. Le sujet de l'examen porte sur les thèmes travaillés dans l'EC et vise à évaluer des connaissances à la fois disciplinaires et didactiques en mathématiques
	UE3 note plancher 7/20 Connaître les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement	EC3.1	34h	Connaître et les valeurs de la République et école inclusive	5	Examen terminal écrit 1-Épreuve écrite sur les fondements philosophiques : 2h30 (80% de la note) 2-Épreuve écrite sur l'école inclusive : 0h30 (20% de la note)	Examen terminal écrit 1-Épreuve écrite sur les fondements philosophiques : 2h30 (80% de la note) 2-Épreuve écrite sur l'école inclusive : 0h30 (20% de la note)
	UE4 note plancher 7/20 Construire les savoirs disciplinaires de la polyvalence et leur didactique (dont usage du numérique)	EC4.1	27h	EPS	3	Contrôle continu Deux écrits nécessitant de mobiliser des connaissances disciplinaires et didactiques propres à l'enseignement de l'EPS. L'un des deux écrits prendra la forme d'une proposition de contenus d'enseignement pour répondre à l'énoncé d'un problème relevant de la conduite motrice dans une APSA donnée chez des élèves d'une classe d'école primaire dans un des trois cycles d'enseignement	Contrôle continu Réalisation d'un écrit portant sur les connaissances disciplinaires et didactiques propres à l'enseignement de l'EPS.
	UE5 note plancher 7/20 Connaître le métier d'enseignant	EC5.1	36h	Acquérir les postures et gestes professionnels	5	Contrôle continu Travaux portant sur : -une analyse de cas réalisée de façon individuelle ou en groupe à partir des observations et de la pratique en responsabilité -un travail en lien avec le stage	Contrôle continu Reprise des travaux de la session 1 Ou si absence de rendus en session 1 : Travaux portant sur : -une analyse de cas réalisée de façon individuelle ou en groupe à partir des observations et de la pratique en responsabilité -un travail en lien avec le stage
	UE6 note plancher 7/20 S'initier à et se former par la recherche (IFR)	EC6.1	23h	Initiation à et formation par la recherche (IFR)	5	Contrôle continu 2 travaux écrits (dont la note de recherche - état intermédiaire) : - état intermédiaire de la note de recherche ; - travaux liés aux enseignements dans l'UE.	Contrôle continu Reprise des travaux de la session 1 et épreuve écrite

Modalités de contrôle des connaissances – M1 AED – parcours spécifique- MEEF 1 – Semestre 2

	UE	EC	VH	DISCIPLINES	ECTS	MCC SESSION 1	MCC SESSION 2
SEMESTRE 2	UE7 note plancher 8/20 Construire les savoirs fondamentaux en français et leur didactique	EC7.1	34h	Français et didactique du français	4	Examen terminal écrit portant sur l'étude de la langue et les connaissances didactiques à partir d'un dossier documentaire	Examen terminal écrit portant sur l'étude de la langue et les connaissances didactiques à partir d'un dossier documentaire
	UE8 note plancher 8/20 Construire les savoirs fondamentaux en mathématiques et leur didactique	EC8.1	36h	Mathématiques et didactique des mathématiques	5	Examen terminal écrit L'examen dure 3h. Le sujet de l'examen porte sur les thèmes travaillés dans l'EC et vise à évaluer des connaissances à la fois disciplinaires et didactiques en mathématiques	Examen terminal écrit L'examen dure 3h. Le sujet de l'examen porte sur les thèmes travaillés dans l'EC et vise à évaluer des connaissances à la fois disciplinaires et didactiques en mathématiques
	UE9 note plancher 7/20 Connaître les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement	EC9.1	12h	Principes de l'école républicaine et contextes d'enseignement : école et questions vives	3	Contrôle continu -Ecrit individuel sur les apports théoriques -Travail collectif sur une étude de cas	Contrôle continu À partir des travaux rendus en session 1, amélioration et approfondissement des écrits de l'étudiant. ou pour les étudiants qui n'ont rien rendu en session 1, un écrit individuel sur une étude de cas en mobilisant les apports théoriques
	UE10 note plancher 7/20 Construire les savoirs disciplinaires de la polyvalence et leur didactique (dont usage du numérique)	EC10.1	13h	Arts plastiques	2	Contrôle continu Un rendu en éducation musicale ou en arts plastiques ; travail individuel ou en binôme selon la demande de l'enseignant. 2 notes : Un écrit en 2 parties : -1 partie disciplinaire avec situation d'enseignement -1 partie portant sur l'analyse de la maîtrise de la langue dans la discipline choisie	Contrôle continu Reprise de la ou des parties non validées en session 1. Réalisation de l'écrit en 2 parties si absence de travaux en session 1.
	EC10.2	13h	Éducation musicale				
	EC10.2	21h	Histoire/Géographie	2	Contrôle continu 2 travaux minimum oraux ou écrits, relevant de la construction de contenus d'enseignement ou de questions de cours	Contrôle continu épreuve écrite sur table mobilisant des connaissances appliquées à la construction de contenus d'enseignement	
	EC10.3	28h	Sciences et technologie	2	Examen terminal écrit (évaluation de la maîtrise des savoirs scientifiques, didactiques et pédagogiques / 3 sujets indépendants à traiter : 1 sujet en Physique + 1 sujet en SVT + 1 sujet en Technologie)	Examen terminal écrit (évaluation de la maîtrise des savoirs scientifiques, didactiques et pédagogiques / 3 sujets indépendants à traiter : 1 sujet en Physique + 1 sujet en SVT + 1 sujet en Technologie)	

	EC10.4	21h	LVE	2	Contrôle continu -écrit (50 %) : devoir sur table de 2h ; évaluation des connaissances théoriques et scientifiques dispensées lors des différents TP et TD du semestre -oral (50 %) : en binôme, 15 minutes ; évaluation de la phonologie de la langue anglaise	Contrôle continu Épreuve orale (100 %) : individuelle, 30 minutes ; analyse de documents pédagogiques, scientifiques et institutionnels devant donner lieu à une proposition didactique ; évaluation de la phonologie de la langue anglaise.
UE11 note plancher 7/20 Connaître le métier d'enseignant	EC11.1	12h	Connaître les élèves et les processus cognitifs d'apprentissage	2	Examen terminal écrit QCM de 20 questions en 30 minutes portant sur les 3 cours magistraux et les séances de travaux dirigés traitant du développement du langage et du rôle des fonctions exécutives lors de la résolution de problèmes chez les jeunes élèves.	Examen terminal écrit QCM de 20 questions en 30 minutes portant sur les 3 cours magistraux et les séances de travaux dirigés traitant du développement du langage et du rôle des fonctions exécutives lors de la résolution de problèmes chez les jeunes élèves.
	EC11.2	19h	Acquérir les postures et les gestes professionnels	3	Contrôle continu Travaux portant sur : -une analyse de cas réalisée de façon individuelle ou en groupe à partir des observations et de la pratique en responsabilité -un travail en lien avec le stage	Contrôle continu Reprise des travaux de la session 1 Ou si absence de rendus en session 1 : Travaux portant sur : -une analyse de cas réalisée de façon individuelle ou en groupe à partir des observations et de la pratique en responsabilité -un travail en lien avec le stage
UE12 note plancher 7/20 S'initier à et se former par la recherche (IFR)	EC12.1	22h	Initiation à et formation par la recherche (IFR)	5	Contrôle continu 2 travaux écrits (dont la note de recherche finalisée) - travaux liés aux enseignements dans l'UE ; - note de recherche ¹ rendant compte de lectures théoriques, problématisation de la question de départ, premières réflexions méthodologiques	Contrôle continu Reprise des travaux de la session 1 et épreuve écrite

Modalités de contrôle des connaissances – M2 ECA SOPA AED MEEF 1 – Semestre 3

	UE	EC	VH	DISCIPLINES	ECTS	MCC SESSION 1	MCC SESSION 2
SEMESTRE 3	UE13 non compensable 10/20 Renforcer les savoirs fondamentaux en français et leur didactique	EC13.1	35h	Français et didactique du français et apport de la psychologie cognitive note plancher 8/20	5	Examen terminal écrit portant sur les enseignements de français (75% de la note) et de psychologie (25% de la note)	Examen terminal écrit portant sur les enseignements de français (75% de la note) et de psychologie (25% de la note)
		EC13.2	18h	Travailler en lien avec le français/ Interdisciplinarité	2	Arts P-Educ.M- H-G Contrôle continu En prolongement des enseignements de l'UE 16. - 1 écrit en lien avec les arts plastiques ou l'Education musicale ; - 1 écrit en lien avec l'Histoire-géographie. à La moyenne des 2 écrits constituera la note de l'EC.	Arts P-Educ.M - H-G Contrôle continu -Reprise de la ou des parties non validées en session 1 -Réalisation de l'écrit en 2 parties si absence de travaux en session 1
	UE14 non compensable 10/20 Renforcer les savoirs fondamentaux en mathématiques et leur didactique	EC14.1	27h	Mathématiques et didactique des mathématiques	5	Examen terminal écrit L'examen dure 3h. Le sujet de l'examen porte sur les thèmes travaillés dans l'EC et vise à évaluer des connaissances à la fois disciplinaires et didactiques en mathématiques.	Examen terminal écrit L'examen dure 3h. Le sujet de l'examen porte sur les thèmes travaillés dans l'EC et vise à évaluer des connaissances à la fois disciplinaires et didactiques en mathématiques.
	UE15 note plancher 7/20 Connaitre les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement	EC15.1	20h	Connaitre et transmettre les valeurs de la République	4	Contrôle continu Ecrit portant sur l'Enseignement Moral et Civique.	Contrôle continu Ecrit portant sur l'Enseignement Moral et Civique.
	UE16 note plancher 7/20 Renforcer les savoirs disciplinaires de la polyvalence et leur didactique (dont usage du numérique)	EC16.1	6h	Arts plastiques	2	Education musicale - Arts plastiques Contrôle continu : Un rendu en éducation musicale ou en arts plastiques ; travail individuel ou en binôme selon la demande de l'enseignant. 2 notes : Un écrit en 2 parties : -1 partie disciplinaire avec situation d'enseignement -1 partie portant sur l'analyse de la maîtrise de la langue dans la discipline choisie (EC13.2)	Contrôle continu Reprise de la ou des parties non validées en session 1. Réalisation de l'écrit en 2 parties si absence de travaux en session 1.
6h	Éducation musicale						

	EC16.2	8h	EPS	0	Contrôle continu Evalué au semestre 4	Contrôle continu Evalué au semestre 4
	EC16.3	10h	Histoire/Géographie	2	Contrôle continu	Contrôle continu
	EC16.4	12h	LVE	2	Contrôle continu écrit (50 %) et oral (50 %)	Contrôle continu Épreuve orale (100 %)
<p>UE17 note plancher 7/20 Connaître le métier d'enseignant STAGE</p>	EC17.1	47h	Acquérir les postures et gestes professionnels Analyse réflexive en atelier de pratique professionnelle (APP) Apprendre et enseigner par et avec le numérique	4	Contrôle continu 2 travaux écrits au minimum : -sur une analyse de cas réalisée de façon individuelle ou en groupe -sur un travail en lien avec le stage et/ou le PEAC.	Contrôle continu Reprise des travaux de la session 1 ou Travaux écrits de la session 1 : -sur une analyse de cas réalisée de façon individuelle ou en groupe -sur un travail en lien avec le stage et/ou le PEAC.
<p>UE18 note plancher 7/20 S'initier à et se former par la recherche (IFR)</p>	EC18.1	23h	Initiation à et formation par la recherche (IFR)	4	Contrôle continu 2 travaux (écrit 100%) Etat intermédiaire du mémoire	Contrôle continu Reprise des travaux de la session 1 et épreuve écrite

Modalités de contrôle des connaissances – M2 ECA – SOPA – AED - MEEF 1 – Semestre 4

	UE	EC	VH	DISCIPLINES	ECTS	MCC SESSION 1	MCC SESSION 2
SEMESTRE 4	UE19 non compensable 10/20 Renforcer les savoirs fondamentaux en français et leur didactique	EC19.1	27h	Français et didactique du français note plancher 8/20	4	Contrôle continu 70% oral -un oral de type conception et animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire 30% écrit -un écrit réflexif	Contrôle continu Devoir sur table un écrit de type préparation de séance.
		EC19.2	6h	Travailler en lien avec le français/Interdisciplinarité	1	Sciences et techno Contrôle continu intégré au contrôle continu de l'EC 22.2 (Évaluation de la maîtrise des compétences langagières et linguistiques -dire, lire, écrire et comprendre- pour l'enseignement-apprentissage des sciences et technologie)	Sciences et techno Contrôle continu Reprise des travaux de la session 1 (Évaluation de la maîtrise des compétences langagières et linguistiques - dire, lire, écrire et comprendre- pour l'enseignement-apprentissage des sciences et technologie)
	UE20 non compensable 10/20 Renforcer les savoirs fondamentaux en mathématiques et leur didactique	EC20.1	39h	Mathématiques et didactique des mathématiques	4	Contrôle continu -une épreuve écrite sur les savoirs disciplinaires -une évaluation orale dans l'esprit de celle du concours CRPE	Contrôle continu Épreuve orale et/ou écrite
	UE21 note plancher 7/20 Connaître les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement	EC21.1	24h	Connaître et transmettre les valeurs de la République Connaître les principes et les contextes de l'école inclusive	4	Contrôle continu Sur la partie Éthique éducative, droit et déontologie -1 oral 70% de la note -1 écrit 30% de la note	Contrôle continu : Devoir sur table Analyse d'une situation professionnelle en référence aux normes (juridiques, déontologiques, éthiques) d'exercice du métier.
	UE22 note plancher 7/20 Renforcer les savoirs disciplinaires de la polyvalence et leur didactique (dont usage du numérique)	EC22.1	14h	EPS	2	Contrôle continu Exposé à l'oral Questionnement à l'oral	Contrôle continu Devoir sur table
		EC22.2	10h	Sciences et technologie	2	Contrôle continu évaluation de la maîtrise des savoirs scientifiques, didactiques et pédagogiques) / intégrant le contrôle continu de l'EC 19.2	Contrôle continu Reprise des travaux de la session 1 (évaluation de la maîtrise des savoirs scientifiques, didactiques et pédagogiques)

<p>UE23 note plancher 7/20 Connaitre le métier d'enseignant</p>	EC23.1	9h	Acquérir les postures et gestes professionnels	6	<p>Contrôle continu Un écrit réflexif individuel de 2 à 3 pages (hors annexes) portant sur une problématique professionnelle transversale vécue ou observée durant les stages.</p>	<p>Contrôle continu Reprise et amélioration de l'écrit de session 1 ou Un écrit réflexif individuel de 2 à 3 pages (hors annexes) portant sur une problématique professionnelle transversale vécue ou observée durant les stages si travaux non rendus en session 1</p>
	EC23.2	4h	Apprendre et enseigner par et avec le numérique	1	<p>Contrôle continu sur EC17.1 et EC23.1 Réalisation d'un dossier portant sur la mise en œuvre d'un outil numérique dans la classe en trois parties : conception de la séance, analyse de la mise en œuvre et retour réflexif.</p>	<p>Contrôle continu sur EC17.1 et EC23.1 Reprise de l'écrit de la session 1 ou Si pas de rendu en session 1, réalisation d'un dossier portant sur la mise en œuvre d'un outil numérique dans la classe en trois parties : conception de la séance, analyse de la mise en œuvre et retour réflexif.</p>
<p>UE24 note plancher 7/20 Initiation à et Formation par la Recherche (IFR)</p>	EC24.1	22h	Mémoire et soutenance	6	<p>Contrôle continu Mémoire et soutenance Rédaction du mémoire (70%) Soutenance du mémoire (30%) Session unique</p>	

3. Système de notation

3.1 Attribution des notes

Principes généraux :

La note attribuée pour une UE est la moyenne des notes obtenues aux EC qui la composent, coefficientées par les ECTS.

Pour valider son année, il est nécessaire d'obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10 en ayant atteint toutes les notes plancher.

Une note supérieure ou égale à la note plancher, peut être compensée par les notes obtenues aux autres UE.

Rappel des notes plancher et des notes non compensables :				
	M1- M1 AED		M2 – M2 AED	
	UE	EC	UE	EC
La note plancher de 7/20 est exigible pour les :	UE3 UE4 UE5 UE6 UE9 UE10 UE11 UE12		UE15 UE16 UE17 UE18 UE21 UE22 UE23 UE24	
La note plancher de 8/20 est exigible pour les :	UE1 UE2 UE7 UE8	EC1.1(<i>hors M1 AED</i>) EC2.1(<i>hors M1 AED</i>) EC7.1(<i>hors M1 AED</i>) EC8.1		EC13.1 EC19.1
La note de 10/20 non compensable est exigible pour les :			UE13 UE14 UE19 UE20	

Il suffit d'une seule note inférieure à la note plancher ou à la note non compensable dans une UE ou un EC pour que la compensation des notes entre UE ne puisse s'appliquer (cf. exemples - annexe 1).

3.2. Compensation

- À l'intérieur d'une UE, c'est-à-dire entre les EC (sauf note plancher) d'une UE, les notes sont compensables quelles qu'elles soient. Ce cas de figure ne concerne pas les UE sans déclinaison d'EC et pour lesquelles on attribue une note globale.

- Si la note d'une UE se situe entre 7, 8 ou 10 (selon la note plancher requise), la compensation entre UE s'applique. Si la note est compensée, les étudiants obtiennent les ECTS attachés à l'UE.

- Si la note d'un EC (avec note plancher) se situe entre 7 ou 8 (selon la note plancher requise) la compensation entre EC s'applique. Si la note de l'UE, obtenue avec la moyenne des notes des EC, se situe entre 7 ou 8 (selon la note plancher requise), les étudiants obtiennent les ECTS attachés à l'UE si la compensation entre UE s'applique.

- **en première année de Master**, entre UE d'un semestre, puis entre les deux semestres d'une année, les notes sont compensables, sauf pour une note inférieure à 7 ou 8 (selon la note plancher requise).

- **en seconde année de Master**, entre UE d'un semestre, puis entre les deux semestres d'une année, les notes sont compensables, sauf pour une note inférieure à 7 ou 8 (selon la note plancher requise) et pour une note inférieure à 10 (si exigible).

3.3. Seconde session

Une seconde session d'examens est organisée en juin, il n'y a donc pas de session en septembre.

Les étudiants M1 et M2 que le jury n'a pas déclarés admis à l'issue de la première session doivent repasser les EC et/ou UE qui n'ont pas été validés par compensation (note inférieure à 10). Ils doivent se faire connaître dans les 48 heures auprès des formateurs en charge des enseignements concernés pour être convoqués aux épreuves de la seconde session qui suivent l'affichage des résultats sur e.campus.

Un EC ou une UE dont la note est ≥ 10 ou compensé ne peut être repassé en 2^{ème} session.

De même un EC ou une UE, dont la note est ≥ 7 ou 8 et < 10 , ne peut être repassé en 2^{ème} session dès lors que le système de compensation valide le semestre.

Dans tous les autres cas où un étudiant bénéficie de la 2^e session, c'est la note la plus élevée qui sera conservée.

Lorsqu'un ECUE est sous le régime du contrôle continu et que l'étudiant n'y a pas été déclaré admis à l'issue de la première session, pour note insuffisante ou travail non remis, l'organisation de la seconde session est prise en charge par les enseignants responsables de l'UE ou de l'EC concernés. Ils devront informer les étudiants qui les auront sollicités dans ce cadre, des nouvelles modalités d'évaluation (date, site de composition, type d'évaluation).

ATTENTION : tous les travaux notés rendus hors délai en session 1, en session 2 et en session unique en première ou en deuxième année de master MEEF 1, ne seront pas pris en compte pour le diplôme.

Exemples	système			de		Résultats	Diplôme Master MEEF1		
	UE fictives	Session 1	Résultats	Session 2	Résultats				
	Note plancher à 7/20 pour	Notes/20	Coeff. ECTS	Notes/20	Coeff. ECTS				
Exemple 1	UE1	13	3	Admis session 1					
	UE2	15	7						
	UE3	9 Inférieure à 10 et > Note plancher 7/20 compensation autorisée	2						
Moyenne		13,5	Master validé						
Exemple 2	UE1	18	3	Non admis session 1 Rattrapage en session 2 de l'UE2	18	3	Admis session 2		
	UE2	6 < Note plancher 7/20 compensation bloquée	7					11	7
	UE3	18	2					18	2
Moyenne		11	Master non validé	13,9		Master validé			
Exemple 3	UE1	8 Inférieure à 10 et > Note plancher 7/20 compensation autorisée	3	Non admis session 1 Rattrapage en session 2 des UE1 et UE2	10	3	Non admis session 2		
	UE2	9 Inférieure à 10 et > Note plancher 7/20 compensation autorisée	7					9	7
	UE3	11	2						
Moyenne		9,08	Master non validé	9,5		Master non validé	Redoublement Garde obligatoirement le bénéfice et la note des UE validée ≥ 10 donc UE1 et UE3 Doit valider UE inférieure strictement à 10 donc UE2 en redoublement		
Exemple 4	UE1	17	3	Non admis session 1 Rattrapage en session 2 de l'UE3	17	3	Admis session 2		
	UE2	15	7					15	7
	UE3	5 < Note plancher 7/20 compensation bloquée	2						
Moyenne		13,8	Master non validé	14,1		Master validé			
Exemple 5	UE1	9 Inférieure à 10 et > Note plancher 7/20 compensation autorisée	3	Non admis session 1 Rattrapage en session 2 des UE1, UE2 et UE3	9 Inférieure à 10 et > Note plancher 7/20 compensation autorisée	3	Redoublement		
	UE2	7,5 Inférieure à 10 et > Note plancher 7/20 compensation autorisée	7					7,5	7
	UE3	7 Inférieure à 10 et > Note plancher 7/20 compensation autorisée	2						
Moyenne		7,8	Master non validé	8,2		Master non validé	Doit valider UE inférieure strictement à 10 donc UE1, UE2 et UE3 en redoublement		

4. Régime dérogatoire

(cf. UPEC - *Modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiants en situation particulière*)

Les étudiants engagés dans la vie active (au moins à mi-temps), chargés de famille, sportifs de haut niveau (inscrits sur la liste officielle du ministère des sports), etc. (voir la charte des examens) peuvent demander à bénéficier d'un régime dérogatoire concernant le contrôle des connaissances : les épreuves prévues en contrôle continu sont alors remplacées par un contrôle terminal écrit.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime dérogatoire de contrôle des connaissances doivent le signaler au secrétariat pédagogique de leur site de formation et faire une demande écrite au responsable du Master MEEF 1¹, au plus tard trois semaines après le début des enseignements de chaque semestre, en fournissant les justificatifs de leur situation particulière. Cependant, il est nécessaire d'informer clairement les étudiants qui se trouvent dans cette situation que l'inscription dans un groupe à horaires et modalités aménagés (formation semi-présentielle en M1) est plus favorable à la réussite de leurs études que le choix du régime dérogatoire d'examens qui n'est pas systématiquement accordé.

La note de recherche en première année, le mémoire en seconde année, le dossier disciplinaire pour le concours du CRPE doivent faire l'objet d'un travail régulier sur l'année. Ces trois objets ne peuvent être traités en régime dérogatoire.

5. L'engagement étudiant

L'engagement étudiant favorise l'acquisition de compétences et de savoirs qui contribuent à l'épanouissement, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des étudiants.

La loi prévoit des possibilités d'aménagement dans l'organisation des études en reconnaissant cet engagement et le valorisant des compétences attendues dans le cursus universitaire.

⇒ **Les conditions**

- **Vous êtes engagé dans :** une activité associative bénévole (culture, loisirs, développement international, éducation pour tous, environnement, santé, sport, solidarité...) ; un mandat d' élu étudiant ; des activités professionnelles ; des activités militaires dans la réserve opérationnelle ; des activités de sapeur-pompier ; des missions de service civique ou de volontariat.
- **Votre engagement se déroule sur le semestre où vous formulez votre demande.**
- **Votre engagement est en lien avec votre formation.**

⇒ **Les valorisations**

En cas de correspondance entre votre engagement et les enseignements, la responsable du master MEEF 1, en accord avec la commission, pourra selon les cas :

- Valider un ECUE ou une UE ;
- Aménager les évaluations ;
- Vous dispenser de la présence sur certains contenus.

Les modalités d'évaluation et de valorisation seront inscrites dans un contrat pédagogique signé entre vous et l'établissement de formation.

Les compétences validées dans le cadre de l'engagement seront portées en supplément au diplôme.

⇒ **La procédure**

Si vous souhaitez bénéficier d'une validation au titre d'un engagement, vous devez déposer une demande écrite à la responsable du master MEEF 1 (documents à retirer au secrétariat pédagogique du site de formation).

Cette demande accompagnée des justificatifs correspondant à la situation doit s'effectuer au plus tard 3 semaines après le début des enseignements de chaque semestre. Après examen du dossier de la commission ad hoc, l'étudiant pourra être amené à présenter son expérience auprès de l'équipe pédagogique.

¹ Rédiger un courrier officiel à l'attention du responsable du Master MEEF 1, joint à un courriel adressé à master-premier-degre@u-pec.fr, accompagné des pièces justificatives.

6. Organisation des stages (M1 présentiel et M2 non EFS)

Principes de fonctionnement

L'assiduité aux stages ST1, ST2 des M1, au stage des M1 AED et aux stages des M2 ECA-SOPA-AED inscrits dans la maquette du diplôme est obligatoire. Elle participe à la validation des deux années de master MEEF1 et donc au diplôme.

- Tous les stages sont organisés dans des écoles publiques de l'Académie de Créteil :
 - ⇒ Aucun stage ne peut être effectué dans une école privée sous contrat ou hors contrat avec l'Éducation nationale.
 - ⇒ Le principe de laïcité s'applique obligatoirement durant les stages → Voir annexe 1
- Les étudiants effectuent leurs stages sur le département du site de formation où ils sont affectés.
- Les berceaux de stages sont choisis par les DSDEN de chaque département.

- **En première année de master – 6 semaines de stage**

SOPA ST1	Stage d'observation	<p>Ce stage est préparé et exploité dans le cadre de l'UE5 : « Connaître le métier d'enseignant »</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commencer à construire sa professionnalité enseignante ; ▪ Observer et analyser des situations en milieu scolaire ; ▪ S'approprier ses environnements numériques de travail pour se former et enseigner ; ▪ Développer une éthique professionnelle à l'heure du numérique. <p>Durée de 3 semaines massées en école maternelle et élémentaire.</p>
SOPA ST2	Stage de pratique accompagnée	<p>Ce stage est préparé et exploité dans le cadre de l'UE11 : « Connaître le métier d'enseignant »</p> <p>C'est un stage de pratique accompagnée dans une école, qui se déroule sur 2 semaines groupées ou sur 36h filées</p> <p>S'appuyant sur la culture générale et disciplinaire des étudiants, ce stage a pour objectif de permettre la mise en œuvre effective des compétences professionnelles de base qui sont à maîtriser par un professeur des écoles.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer une posture éthique et responsable ; ▪ Construire et mettre en œuvre des séances et des séquences ; ▪ Apprendre à analyser les pratiques enseignantes et leurs effets sur les élèves, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Mieux comprendre les situations de classe qui font difficulté et celles qui semblent pertinentes ; - Partager et questionner son expérience ; - Analyser les interactions-notamment langagières-maître/élève(s) et entre élèves. <p>-----</p> <p>1 semaine de stage SOPA (observation et/ou pratique accompagnée) en deuxième partie du semestre 2 dans une classe banale ou un établissement spécialisé si possible.</p>

M1 AED Assistant d'éducation en préprofessionnalisation	<p>Stage annualisé Volume horaire de 312 heures - équivalent 3 mois</p> <p>1 à 2 jours par semaine et stage massé</p> <p>Dispositif avec contrat - stage en responsabilité - Contrat rémunéré par l'employeur (Education nationale)</p> <p>Ce stage est préparé, suivi et évalué dans les UE 5 et 11</p>
--	--

À l'étranger (M1)

Il est possible d'effectuer le ST2 dans une école primaire à l'étranger et de s'inscrire dans un « Parcours Europe ».

Si la deuxième période de stage s'effectue à l'étranger dans le cadre des échanges internationaux, 6 heures de préparation et de formation spécifiques seront ajoutées au volume horaire de l'UE11.

L'étudiant s'engage à suivre cette formation si sa candidature est retenue. Sa présence sera prise en compte dans l'assiduité. Le deuxième écrit réflexif du contrôle continu sera évalué par l'enseignant qui encadre le dispositif de stage à l'étranger.

Rappel : Volume horaire de l'UE11 de la maquette de la première année de Master pour le ST2 : 27h
 ST2 : 2 semaines de stage à l'étranger de pratique accompagnée en école primaire.

Organisation des enseignements :

- Les étudiants qui choisissent de participer à cette action devront quoi qu'il en soit suivre la préparation au sein du groupe où ils sont rattachés et sur la totalité du volume horaire de l'UE11 (27 heures).
 - Les étudiants sont informés que les 6 heures spécifiques liées à cette action sont en supplément des heures du volume horaire réservé à l'UE11. Ils doivent donc en accepter les conditions au moment de leur sélection.
 - L'évaluation des connaissances se fait pour cette UE sous la modalité d'un contrôle continu. Les étudiants ont donc deux travaux à rendre en fonction de l'organisation suivante :
 - Le premier travail est réalisé dans le cadre de la préparation au sein du groupe de référence et évalué par les enseignants en charge de cette formation ;
 - Le second travail est réalisé en appui du stage effectué à l'étranger dont le suivi est réalisé sur une plateforme de formation et évalué par un tuteur de stage, enseignant impliqué dans l'action internationale.
- Les deux notes sont prises en compte pour l'évaluation de l'EC11.2.

- **En deuxième année de master**

M2 SOPA	Stage annualisé Volume horaire de 312 heures - équivalent 3 mois 1 à 2 jours par semaine et stage massé Stage d'observation et de pratique accompagnée en établissement scolaire du premier degré en responsabilité accompagnée. Rémunéré par l'employeur (Education nationale). Ce stage est préparé, suivi et évalué dans les UE 17 et 23
M2 ECA Etudiant en Contrat Alternance	Stage annualisé Volume horaire de 312 heures - équivalent 3 mois 1 à 2 jours par semaine et stage massé Dispositif avec contrat et entretien - stage en responsabilité - Contrat rémunéré par l'employeur (Education nationale) Ce stage est préparé, suivi et évalué dans les UE 17 et 23
M2 AED Assistant d'éducation en préprofessionnalisation	Stage annualisé Volume horaire de 312 heures - équivalent 3 mois 1 à 2 jours par semaine et stage massé Dispositif avec contrat - stage en responsabilité - Contrat rémunéré par l'employeur (Education nationale) Ce stage est préparé, suivi et évalué dans les UE 17 et 23

7. Jury du diplôme

7.1. Composition, rôle (cf. charte des examens UPEC)

Le jury de diplôme se réunit après la fin de chaque semestre.

Des commissions sur chacun des sites de l'Inspé, réunissent les coordonnateurs d'équipes et d'enseignements autour du responsable du site et de ses adjoints et préparent le jury de diplôme.

Le jury du diplôme est composé du président du jury (responsable du master MEEF 1) et de deux enseignants (enseignants-chercheurs ou enseignants intervenant dans la formation).

Le jury délibère à partir des notes obtenues par les étudiants aux différentes épreuves du contrôle de connaissances et des propositions des commissions de sites.

Le jury est souverain et seul habilité à procéder à des modifications de notes.

7.2. Communication des notes

Après chaque jury :

- les résultats sont affichés ; chaque étudiant peut consulter le relevé de ses notes en ligne (non officiel) par une adresse qui lui est alors communiquée.
- un relevé officiel des notes (exemplaire unique) est fourni à chaque étudiant, après chaque jury, à sa demande, par le secrétariat pédagogique de son site de formation. Il est conseillé de conserver ce relevé de notes, seul document officiel, avec le diplôme, qui justifie des résultats d'un cursus universitaire.

8. Passage de la première année de Master en seconde année de Master ou redoublement

8.1 Passage M1 => M2

Le passage de la première année de Master en seconde année de Master est soumis à l'obtention de l'ensemble des ECUE de la première année de Master. Il n'est pas soumis à une sélection supplémentaire. **Il n'y a pas de passage conditionnel de la première année de Master en seconde année de Master (AJAP).**

8.2 Redoublement

Le redoublement et le triplement (à titre exceptionnel) ne sont de droit ni pour la 1^{ère} année de Master, ni pour la 2^{ème} année de Master. Il est soumis à la décision du jury de deuxième session. Ils sont étudiés au cas par cas.

Le redoublement s'effectue dans la même modalité de formation.

Les étudiants qui redoublent conservent les crédits ECTS acquis, ainsi que les notes des ECUE validés (soit au moins 10/20). Les étudiants conservent également les ECUE validés par compensation sauf en cas de modification de la maquette de formation (cf. page 3). En revanche, dans les ECUE qui n'ont pas été validés, les notes précédemment obtenues et inférieures à 10 ne sont pas conservées ; tous les contrôles des EC ou UE ajournés doivent être repassés.

L'étudiant redoublant qui n'a pas validé les UE en lien avec le stage, doit refaire obligatoirement la ou les périodes de stage correspondant aux UE à valider (EC5.2 au semestre 1 et/ou EC11.2 au semestre 2) pour les M1. L'ensemble du stage est obligatoire pour les M2 ECA/SOPA car soumis à gratification ou rémunération de l'employeur.

9. Choix de la thématique de recherche (IFR)

En première année, l'étudiant s'inscrit en début d'année universitaire dans une IFR (Initiation à et formation par la recherche). Il doit donc avoir finalisé son inscription administrative auprès du service de la scolarité de l'UPEC ou de l'Inspé (Voir informations sur le site Internet de l'Inspé de l'académie de Créteil). Ses choix peuvent être liés aux contenus d'enseignement et/ou à la localisation géographique de l'unité (Voir brochure M1 en ligne).

Cas particulier des étudiants inscrits dans les modalités de formation à distance de Torcy : ces étudiants dont le contrat de travail (ou autre situation) justifie de leur non disponibilité les mercredis matin sont inscrits dans les IFR proposées en distance totale. Dans ce cas, l'inscription pédagogique est effectuée par le service Master MEEF1. Les IFR signalées dans la brochure par un « D » sont réservées à ce public.

En cas de redoublement ou de passage de la première à la deuxième année de Master, l'étudiant est réinscrit pédagogiquement dans la même IFR que l'année précédente, dans la base dédiée, par le service Master MEEF 1, une fois que son inscription administrative est validée et que son numéro d'étudiant est réactivé.

Le choix d'une IFR est définitif pour les deux années du Master MEEF 1.

II. UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS DE RECHERCHE

En première année (UE6 et UE12) et en deuxième année (UE18 et UE24) : INITIATION À ET FORMATION PAR LA RECHERCHE (IFR)

1. Note de recherche (première année de Master)

Le volume attendu est à définir avec le responsable de l'IFR.

La présentation et les exigences bibliographiques sont les mêmes que pour le mémoire.

À remettre en 2 exemplaires au directeur de la note de recherche (qui reçoit aussi une version numérique).

Les notes sont saisies **par les responsables d'IFR sur la base dédiée en respectant impérativement les délais** indiqués par le calendrier de l'année.

=> 2h sont consacrées à une formation sur la méthodologie par les collègues de la bibliothèque.

Note de recherche en binôme (M1)

Les directeurs ou directrices de recherche peuvent demander aux étudiants une note de recherche en binôme.

Modalités de mise en œuvre :

- les binômes réunissent deux étudiants accompagnés par un directeur de recherche ;
- l'élaboration du travail de recherche est commune aux deux étudiants à toutes les étapes de la recherche et de l'écriture devant mener à la production finale de la note de recherche ;
- cette élaboration commune est garantie par le suivi du directeur de recherche du binôme ;
- les exigences restent identiques. Cependant les signes exigés pour une note de recherche réalisée individuellement, sont augmentés.

Le jury attribue une note à chaque étudiant du binôme M1.

Attention : en cas de redoublement d'un étudiant du binôme, ou d'un changement d'académie de formation, la rédaction commune de la note de recherche ne pourra être maintenue.

2. Mémoire (seconde année de Master)

Le volume attendu est à définir avec le responsable de l'IFR.

Couverture et page de garde : indiquer le nom de l'étudiant, le titre du mémoire, le diplôme (Master 2 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » - 1^{er} degré), l'intitulé et le numéro de l'IFR et l'année universitaire.

Quatrième de couverture : la présence d'un résumé n'est pas obligatoire.

La présence des références bibliographiques à la fin du mémoire constitue un critère d'évaluation du mémoire et fait partie du travail d'initiation à la recherche. Ces références seront présentées en respectant des normes cohérentes, de préférence les normes APA, auxquelles ont été initiés les étudiants dans les unités de recherche qui ont bénéficié des intervenants de la BUFM. Se référer aussi aux normes APA pour les notes de bas de page, etc.

Des annexes peuvent figurer en plus du mémoire lui-même (ensemble des matériaux qui ont été analysés dans le mémoire : corpus, données, entretiens retranscrits, enregistrements de séances, photos, etc. en fonction du sujet). Elles sont paginées en recommençant la numérotation à 1.

Mémoire en binôme (M2)

Les directeurs ou directrices de recherche peuvent demander aux étudiants un mémoire en binôme.

Modalités de mise en œuvre :

- les binômes réunissent deux étudiants :
- Si le travail a été débuté en première année de master MEEF 1, ils conservent leur directeur de recherche ;
- Si le travail débute en deuxième année, un directeur de recherche assurera l'accompagnement de leur mémoire au cours de l'année universitaire ;

- l'élaboration du travail de recherche est commune aux deux étudiants à toutes les étapes de la recherche et de l'écriture devant mener à la production finale du mémoire ;
- cette élaboration commune est garantie par le suivi du directeur de recherche du binôme qui s'en assure au cours des rendez-vous individualisés qui jalonnent l'année ;
- les exigences restent identiques. Cependant les signes exigés pour une note de recherche réalisée individuellement, sont augmentés.

Attention : en cas de redoublement d'un étudiant du binôme, la rédaction commune du mémoire de recherche ne pourra être maintenue.

Soutenance

Les soutenances des mémoires (UE24) sont organisées par chaque responsable d'IFR dès le mois d'avril de l'année en cours pour une session unique. La soutenance est publique et se fait devant deux enseignants-chercheurs (ou un enseignant-chercheur et un enseignant), dont le directeur du mémoire.

Le jury est composé de deux enseignants dont le directeur de mémoire.

Pour les IFR gérées par l'Inspé, le directeur de mémoire et le deuxième membre du jury doivent être :

- Un enseignant-chercheur, docteur ou enseignant reconnu par ses publications dans des revues scientifiques ;
- Et un autre enseignant ou maître-formateur.

Durée de la soutenance : 35 minutes (environ 15 minutes de présentation et 20 minutes de réponses aux questions/discussion).

Pour les étudiants en binôme : la soutenance réunit les deux étudiants et les deux directeurs de mémoire lors d'un temps commun. Le temps de soutenance est dans ce cas doublé, afin de garantir un temps d'exposé et de discussion/questionnement suffisant et également réparti.

La date et le lieu de soutenance, ainsi que la composition du jury de soutenance sont fixés par la personne qui dirige le mémoire, en accord avec le responsable de l'IFR et, dans le cas des IFR de l'Inspé, en lien avec le secrétariat pédagogique du site où a lieu la soutenance.

Les notes doivent être saisies, par le responsable de l'IFR, sur la base dédiée, dans les délais indiqués pour la période 1 (jury de juin), pour la période 2 (jury de juillet). Il n'y a pas de session en septembre. Le respect de ces dates est donc primordial.

Le jury attribue une note à chaque étudiant du binôme M2.

NB : l'absence de saisie de notes en temps et heure risque d'empêcher un étudiant de se voir attribuer le Master et donc, s'il est reçu au concours, de pouvoir bénéficier de son admission pour être titularisé.

Le directeur de mémoire peut décider de ne pas faire soutenir un étudiant, si le mémoire présenté ne respecte pas les critères énoncés ci-dessus (forme, longueur, bibliographie ...).

Dès lors que l'étudiant a été convoqué à la soutenance, un procès-verbal doit être établi, même si l'étudiant ne s'y est pas présenté. En cas de binôme, un procès-verbal doit être établi pour chaque étudiant. Il est remis au responsable de l'IFR et au service Master MEEF 1. Les notes sont saisies sur la base dédiée ou communiquées aux gestionnaires pédagogiques de chaque site de formation par le responsable de l'IFR, dans les délais de rigueur.

Le procès-verbal doit faire apparaître clairement :

- le numéro de l'IFR et son intitulé ;
- les noms des membres du jury et leurs signatures ;
- le nom de l'étudiant ;
- la période, la date de la soutenance et le titre du mémoire ;
- le commentaire et la note attribuée ;
- le signalement de la non soutenance si l'étudiant ne s'est pas présenté.

Transmission des mémoires

L'étudiant doit adresser :

- A son directeur de mémoire, un exemplaire de son mémoire en version numérique.

Les dates de transmission des mémoires sont fixées par le directeur du mémoire.

À charge de l'étudiant de se manifester auprès de lui, pour connaître la date du dépôt et la date de soutenance du mémoire déterminées par ces derniers.

- A son secrétariat pédagogique (site Inspé de rattachement), pour archivage, une version numérique uniquement.

Archivage des mémoires

Les versions numériques des mémoires sont archivées trois ans dans un espace dédié, hébergé à l'Inspé de l'Académie de Créteil.

Il est possible aux étudiants de déposer leurs mémoires en ligne sur la base « DUMAS » en accord avec leur directeur ou directrice de mémoire dès l'instant où ils ont été évalués avec excellence (note > 16).

III. LE PORTFOLIO, OUTIL DE FORMATION (*papier ou numérique*)

Au cours des deux années de Master, et particulièrement à l'occasion des stages en milieu scolaire, l'étudiant constitue un portfolio.

Ce portfolio doit permettre à l'étudiant de jalonner les étapes de sa formation et de constituer une mémoire de son parcours.

Les atouts du portfolio comme outil de formation sont aujourd'hui bien connus. Celui-ci invite l'étudiant en formation :

- à rassembler ses travaux (analyses diverses), différentes traces de sa pratique (documents préparatoires, productions d'élèves, modèles, grilles d'analyse, supports pédagogiques) et des apports théoriques (extraits d'ouvrage, articles...) sur des supports variés (textes, séquences filmées, références...) et sous des formes adaptées aux différents aspects du travail (fiches de préparation, comptes rendus et analyses de moments de classe, descriptions du contexte, projets d'établissement ou concernant des élèves particuliers, portraits ou monographies d'élèves, journal professionnel, présentation d'un problème rencontré, entretien avec un formateur, messages postés sur un blog, fiches de lecture, grille d'observation...);

- à sélectionner certains de ces éléments ;
- à les organiser ;
- à les mettre en perspective ;
- à les synthétiser et à les commenter.

L'élaboration écrite favorise la prise de distance, la mise en relation d'éléments épars et la production d'un sens en relation avec les contenus d'enseignements, et contribue à la construction d'une posture professionnelle.

Le portfolio, constitué de documents variés, peut prendre différentes formes : papier, numérique, mixte, etc.

Le portfolio permet à l'étudiant de développer :

- La capacité à recueillir des données et à identifier des éléments pertinents pour l'analyse ;
- La capacité à formuler un problème professionnel (problème qui sera problématisé dans le mémoire);
- La capacité à proposer des prolongements susceptibles de prendre en charge les difficultés rencontrées.

Ce portfolio pourra aussi être exploité par l'étudiant dans le cadre des IFR (note de recherche, mémoire).

1. Un outil de formation : exemples de contenus possibles du portfolio

Pour la première année de Master

UE5

Stage 1 (ST1) : Illustrer des apports théoriques par l'observation.

Préparation et exploitation du ST1.

Suggestions de types de documents

- Élaborés au sein des équipes : documents préparatoires à l'observation, à l'enregistrement et à l'analyse des pratiques ; méthodologie de l'observation des élèves et des situations de classe. Conseils pour l'élaboration d'une séquence, d'une séance, fiche de préparation ; documents divers fournis par l'équipe des enseignants (exemples d'outils, documents théoriques etc.).

- Rédigés par l'étudiant, en lien avec les enseignements de l'UE5 : analyses de situations d'apprentissage mettant en évidence l'articulation entre théorie et pratique (éclairage réciproque des observations en stage et des apports notionnels).

UE11

Stage 2 (ST2) : Stage de pratique accompagnée et interrogations sur des problématiques possibles de recherche (en lien avec les UE 6 et 12).

Préparation et exploitation du ST2.

Suggestions de types de documents

- Élaborés au sein des équipes (cadrage) : conseils pour l'élaboration d'une séquence, d'une séance, fiche de préparation ; documents divers fournis par l'équipe des enseignants (exemples d'outils, documents théoriques etc.).

- Rédigés par l'étudiant en lien avec les enseignements de l'UE1 et de l'UE6 : documents préparatoires en appui sur les connaissances disciplinaires ; mise en œuvre de la didactique des disciplines dans le cadre du stage de pratique accompagnée.

- Rédigés par les formateurs : conseils formulés par l'enseignant de la classe d'accueil, par les formateurs, grilles d'observation, rapports de visite, etc.

⇒ *Compétences de références :*

P1 maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ;

P2 maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement ;

P3 construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Pour la seconde année de Master (SOPA-ECA-AED)

UE17

Stage 12 semaines, 1 journée filée par semaine/et stages massés

Suggestions de types de documents

- Élaborés au sein des équipes (cadrage) : conseils pour l'élaboration d'une séquence, d'une séance, fiche de préparation ; documents divers fournis par l'équipe des enseignants (exemples d'outils, documents théoriques etc.).

- Rédigés par l'étudiant en lien avec les enseignements disciplinaires et didactiques : analyses de séances de classes appuyées sur des connaissances disciplinaires, didactiques, pédagogiques (présence de références théoriques, de supports pédagogiques etc.).

- Rédigés par les formateurs : conseils, documents de cadrage, outils d'analyse etc.

2. Les documents du portfolio : des supports d'évaluation possible

Pour la première année de Master

UE11

Stage ST2. Pratique accompagnée et interrogations sur des problématiques possibles de recherche.

Préparation et exploitation du stage ST2.

Le stage est évalué dans le cadre de l'UE11 sous le régime du contrôle continu en session 1.

Session 1 (exemple de travail à remettre) :

Les étudiants extraient de leur portfolio deux documents (4 à 5 pages en tout, soit 8 000 à 12 000 signes). Ces documents visent la contextualisation, la présentation et l'analyse² d'une fiche de préparation de séance réalisée dans le cadre du ST2. Ils portent sur toute discipline ou domaine, ou sur une question transversale aux disciplines.

L'étudiant remet son travail, selon les sites, au formateur concerné, au coordonnateur de l'EC ou au secrétariat pédagogique de son site de formation qui répartit les travaux, en priorité entre les formateurs qui interviennent dans l'EC.

Dans le cas d'un stage effectué à l'étranger, le travail peut intégrer une comparaison entre la manière d'enseigner dans le système français et le pays où se déroule le stage. La note est attribuée par l'un des formateurs qui a encadré l'action.

Liens avec d'autres UE et avec le référentiel de compétences

P1 maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ;

P2 maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement ;

P3 construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Pour la seconde année de Master

Objet : Présenter une **fiche de séance** mise en œuvre lors **du stage ECA, SOPA ou AED avec le bilan détaillé.**

(Mathématiques ou français et autre discipline au choix)

Contenu attendu :

Une page contenant une compétence attendue en fin de cycle 2 ou 3 (issue des programmes) et une analyse d'une progression proposée depuis l'entrée en maternelle, en s'appuyant sur des éléments didactiques (on devra clairement comprendre sur quoi on s'appuie et vers quoi on tend) ;

Fiche de préparation de séance :

- Contextualisation succincte : école, niveau de classe, nombre d'élèves, période, place dans la progression de la classe (continuité en coordination avec l'enseignant titulaire), dans la séquence (la présenter ainsi que les objectifs généraux...)
- Objectif(s) ;
- Organisation pédagogique : outils, supports, déroulement, formes de groupement, gestion du temps... ;
- Consignes formulées ;
- Différenciation : difficultés anticipées, régulations envisagées, rythme d'apprentissage, modalités d'aide... ;
- Procédures attendues (critères de réalisation) ;
- Evaluation (critère(s) d'évaluation).

² Par analyse on entendra, au-delà de la description, appui sur des connaissances et mises en relation.

▪ **Bilan détaillé :**

- Bilan pédagogique (du côté de l'élève) : leurs réussites, difficultés, représentations, procédures, points d'appui, attitudes... ;
- Bilan professionnel (du côté de l'enseignant) : objectifs, mise au travail, déroulement, organisation, choix pédagogiques et matériels, consignes, gestion de classe, du temps, de l'espace, évaluation, prises en compte des réussites et des difficultés des élèves, remédiations et différenciation proposées, adaptation de la séance et du langage au niveau de classe par rapport au SR... ;
- Conclusion (« Et si c'était à refaire... »).

Critères d'évaluation :

- La cohérence des liens dans la contextualisation des contenus d'enseignement ;
- La pertinence, la différenciation et la progressivité des contenus d'enseignement proposés ;
- L'anticipation des mises en œuvre pédagogiques ;
- L'opérationnalisation de l'outil professionnel ;
- La pertinence et la complétude de l'analyse (côtés professionnel et pédagogique) ;
- La correction syntaxique et orthographique ;
- Minimum 5/6 pages (≈ 10 000 signes) sans les annexes.

Liens avec d'autres UE et avec le référentiel de compétences

P1 maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ;

P2 maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement ;

P3 construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Abréviations et sigles

MEEF 1	Master « Métiers de l’Enseignement, de l’Éducation et de la Formation » - 1 ^{er} degré
BUFM	Bibliothèque Universitaire de Formation des Maitres.
CRPE	Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles
ECTS	Crédit Européen (European Credits Transfer System)
ECUE	Élément Constitutif d’Unité d’Enseignement (appelé aussi EC : Élément Constitutif et UE : Unité d’Enseignement)
EPREL	Espace Pédagogique de Ressources en Ligne
INSPÉ	Institut National Supérieur du Professorat et de l’Éducation (École Supérieure du Professorat et de l’Éducation)
MF	Maitre Formateur
IFR	Initiation et Formation à et par la Recherche (M1 et M2 de Master MEEF 1)
S1, S2, S3, S4	Semestre 1, semestre 2, semestre 3, semestre 4
UE	Unité d’Enseignement
DIU	Diplôme inter universités
DU	Diplôme d’Université
ECA	Etudiant en contrat alternance
SOPA	Stage d’observation et de pratique accompagnée
AED	Assistant d’éducation en préprofessionnalisation

Note non compensable :

Terme utilisé quand la moyenne obligatoire de 10/20 est fixée pour valider un ECUE et permettre ainsi la compensation entre EC et UE d’un semestre et/ou d’une année.

Note plancher :

Terme utilisé pour définir une note minimum qui permette la compensation entre EC et UE d’un semestre et/ou d’une année. Toute note inférieure à une note plancher d’un ECUE bloque le système de compensation.

ANNEXE 1

Principe de laïcité

Rappel : LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ du service public a valeur constitutionnelle.

Il concerne la relation de l'État à la liberté de conscience de ses citoyens et aux religions. Loi de 1905 dispose que la « République assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public ». Par cette loi l'État déclare ne plus vouloir se mêler des opinions, croyances et convictions de ses citoyens et traiter à égalité tous les cultes (« les cultes sont libres »).

La laïcité est l'affirmation de neutralité confessionnelle de l'État. Cette neutralité s'impose en conséquence à tous les agents de l'État. Dans les services publics la portée du principe de laïcité est différente selon qu'il s'adresse aux usagers ou aux agents car c'est l'État qui est neutre, pas la société ou les usagers.

Dans le cas des agents, l'obligation de respecter la laïcité est absolue : elle s'impose à tous, sans qu'il faille distinguer selon les fonctions. Ainsi, dans le cadre du service public, les agents ne peuvent ni exprimer ni manifester leur foi. En droit de la fonction publique, le Conseil d'État a clairement défini les obligations des agents publics : si les agents de l'État bénéficient « de la liberté de conscience qui interdit toute discrimination dans l'accès aux fonctions comme dans le déroulement de la carrière qui serait fondée sur leur religion, le principe de laïcité fait obstacle à ce qu'ils disposent, dans le cadre du service public, du droit de manifester leurs croyances religieuses » (Avis du 3 mai 2000, n° 217017, Mlle Marteaux). La liberté religieuse est donc restreinte dans le cadre du service.

Un agent qui manifeste ses convictions dans le cadre du service commet une faute personnelle qui peut être sanctionnée par l'administration (cela peut aller jusqu'à la révocation).

Cette disposition s'applique à tous les fonctionnaires stagiaires, y compris pour les Étudiants Fonctionnaires Stagiaires qu'ils soient en stage ou à l'INSPÉ, ainsi que le rappelle la direction juridique du Ministère de l'Éducation: « **Pendant leur stage, qui recouvre tant les périodes de mise en situation professionnelle dans un établissement scolaire que la formation au sein des INSPÉ, les personnels enseignants et d'éducation stagiaires sont dans l'exercice de leurs fonctions et soumis aux obligations communes, qu'ils soient ou non en contact avec le public. Par conséquent, ils ne peuvent porter un signe manifestant ostensiblement leur appartenance religieuse, même lorsqu'ils accomplissent leur formation au sein de l'INSPÉ** ». Cette obligation vaut pour tous les fonctionnaires, à l'intérieur des établissements et pour l'ensemble des locaux. Il est ainsi interdit d'arborer des signes politiques ou religieux en salle des professeurs ou dans les couloirs au prétexte qu'on ne serait pas dans la classe ou en cours.

[...] Les obligations et principes énoncés à l'article 25 s'imposent également aux agents contractuels en vertu de l'article 32 du titre 1^{er} du statut général. [...] - *Circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique.*